

Nous sommes dans une impasse en ce qui concerne le désendettement des personnes sans capacité de remboursement ou trop faible et je remercie le Conseil fédéral d'accepter la motion. Il a pris la mesure du problème : le débiteur ne voit pas le bout du tunnel, le créancier s'impatiente et les pouvoirs publics doivent souvent pallier les conséquences sociales d'un endettement prolongé. Et si on veut être cynique, mais réaliste, on pourrait dire que la situation ne satisfait pas non plus le monde économique, puisqu'une personne endettée est un client perdu... Tout le monde a donc intérêt à revoir la situation. Et il faut le faire avec les acteurs de l'économie et notamment les associations partenaires qui travaillent sur le terrain.

Etre pris dans l'engrenage des dettes, c'est une terrible réalité pour de nombreux suisses, dont de nombreux jeunes adultes. Certaines statistiques parlent d'un quart des jeunes de 18 à 25 ans. Il est fort probable que parmi vos proches, plusieurs sont en fragilité financière, souvent suite à un accident de parcours (maladie/accident, séparation/divorce), ou parce que des charges imprévues viennent mettre en péril leur équilibre ou encore suite à l'échec d'une activité indépendante. Les crédits sont faciles à contracter dans notre pays, et malheureusement, les conséquences sont encore trop souvent mal évaluées.

Si vous ajoutez qu'une personne saisie par l'office des poursuites, ne peut plus payer ses impôts courants, vous comprenez facilement que les espoirs de se remettre à flot sont limités.

Les personnes endettées et qui vivent avec un minimum vital sont fragilisées à plusieurs points de vue : elles n'ont pas vraiment de perspectives d'évolution, elles vivent la peur au ventre de nouveaux imprévus, cette angoisse permanente a des conséquences sur leur santé, sur leur intégration sociale, sur le travail, mais aussi et surtout sur les enfants. Dans des conditions financières précaires permanentes, les enfants ont peu ou pas de possibilité de se former, mais sont plutôt encouragés à gagner leur vie rapidement. Sans formation, ils ont de forts risques de devoir composer avec des conditions de travail précaires. Et l'absence de formation est un facteur augmentant tant les risques de surendettement que de pauvreté.

C'est généralement un cumul de facteurs qui plonge ces ménages dans le surendettement. Il faut savoir que dans plus de 70% des cas de situations connues, la prise de risque trop conséquente ou la gestion téméraire/hasardeuse n'a joué aucun rôle.

Dans ce contexte, et au vu des expériences dans les pays alentours, ma motion demande que des solutions pragmatiques, et applicables soient mises en place afin de donner de réelles perspectives de désendettement, sous certaines conditions et sans préteriter la moralité de paiement. Il ne s'agit donc pas d'offrir un chèque en blanc, mais bien de permettre la réinsertion économique et sociale de personnes aujourd'hui exclues du circuit économique. En effet, le fait d'avoir un accident de parcours ou une fragilité de consommation temporaire ne doit pas équivaloir à une condamnation de vivre au minimum vital à vie !

En résumé, un système qui offre des perspectives d'assainissement à ces personnes stimulera leur réinsertion économique, ce qui soutiendra la croissance et permettra également, à terme, de limiter les coûts sociaux à charge des collectivités publiques.

CH 11 septembre 2018